

# Synthèse : Deuxième réunion du Comité Local UTILES de la Meuse (55) le 25 mai 2023

## Commission Santé

Rapporteur : Danielle Combe

### Thèmes abordés :

#### → **Accès aux soins des personnes âgées**

Constat : difficulté des personnes âgées à se déplacer pour les visites chez le médecin, spécialistes divers, autres ...

Qui prend en charge ces déplacements ? ADMR, autres...

#### → **Accès aux soins et Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées**

Les solutions possibles : Services de soins infirmiers à domicile : SSIAD, Services à domicile (ADMR, ADAPA, O2, autre ...)

La gestion : soit par une association ADMR..., soit par un service annexe hôpital, Ehpad...

Les objectifs :

- Ralentir la perte d'autonomie des personnes âgées
- Eviter les hospitalisations
- Accompagner un retour à domicile après une hospitalisation
- Retarder le placement en institution et accompagner les aidants et les familles

#### Problématique :

Le SSIAD prend en charge des personnes âgées et personnes handicapées classées de GIR 4 à GIR 1 (degrés d'autonomie). L'agrément, le financement et l'autorisation d'ouverture du service sont délivrés par l'ARS.

Bien souvent l'acte effectué par l'infirmière libérale est supérieur à la dotation journalière de l'ARS versée au SSIAD ce qui met en grande difficulté financière le fonctionnement des SSIAD. D'où le refus par certains de ne plus ou pas prendre en charge dans leur service les personnes ayant des soins infirmiers journaliers, voir bi journaliers alors que ces soins, si la personne âgée ne bénéficiait pas du SSIAD, seraient pris en charge par la CPAM et voire parfois par des mutuelles.

Constat : les services et accès aux soins pour les personnes âgées et ce dans le cadre du maintien à domicile, ne sont pas équitables. Parfois (pas tous) les SSIAD 'trient' leurs patients et n'assurent pas la prise en charge des personnes âgées et personnes handicapées lorsque ces dernières ont des pathologies un peu lourdes ou et des soins infirmiers 'qui coûtent trop cher au service'.

Lorsque certains SSIAD sont en difficulté financière, l'ARS argumente qu'il est possible d'obtenir une rallonge financière. Mais comment organiser et effectuer une gestion avec un budget prévisionnel défini au départ par une dotation et rester dans l'incertitude quant à la prise en charge des soins infirmiers

- Devant le refus de certains responsables de SSIAD de prendre en charge des soins infirmiers trop coûteux, ou 'cas trop lourds' ce sont les services à la personne sans formation d'aide soignants qui assurent le relais même auprès des personnes dépendantes GIR 3, voir GIR 2 et parfois GIR 1 (toilette, change, soins divers ...) Cela provoque un glissement de tâches et les cahiers des charges des services à la personne ainsi que des SSIAD ne sont pas respectés.
- Il n'est pas normal de constater les interventions de toilette en double pour le SSIAD et le SAAD  
Qui fait quoi ? A qui la facturation ?
- Les personnes prises à 100% par la CPAM ne sont pas prises en compte lorsque les infirmières libérales interviennent dans les SSIAD

Proposition :

- Que les coûts des soins infirmiers (pansement, injection, perfusion...) soient exclus de la dotation journalière versée par l'ARS pour le fonctionnement du service et que ces soins soient pris en charge directement par la CPAM et Mutuelle éventuellement
- Ou autres solutions : hospitalisation, placement en Ehpad...
- Le fonctionnement de ces SSIAD est à revoir en totalité
- On peut envisager une hospitalisation à domicile pour certains cas (le coût de HAD étant pris en charge par la CPAM au niveau des SSIAD)

➔ **Déficit des professionnels de santé (situation au ¼ nationale.)**

- Constat : manque de médecins au nord du pays, et surpeuplement de médecins dans le sud du pays
- Principalement déficit des médecins généralistes en ruralité
- Réflexion :  
Demander aux Etudiants de rendre 5 années de présence dans les déserts médicaux  
Etablir des règles (voir une loi) comme pour les pharmacies, à savoir 1 médecin pour x habitants...  
Voire refuser d'établir les conventions et agréments avec l'assurance maladie lorsque des médecins envisagent de s'installer dans des lieux déjà bien lotis de médecins généralistes

➔ **Autres remarques :**

Les difficultés que rencontrent les SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) ADMR et les autres associations gérées par les bénévoles :

- Un manque de professionnalisme qui met en difficulté le bon fonctionnement de ces structures employeurs. Un pro tel qu'un directeur serait indispensable pour le bon fonctionnement de ces associations
- Les Bénévoles sont 'chefs d'entreprise'
- Les bénévoles ne restent pas longtemps dans ces associations car cela représente trop de travail
- Un manque d'encadrement sur certains secteurs

## Commission Environnement

Rapporteur : Vincent Lacorde

### Thèmes abordés :

#### → Les énergies renouvelables :

- La méthanisation : mieux réglementer, la taille doit être limitée par rapport aux rejets.
- Eclairage : subventionner et inciter à l'éclairage LED, système de mutualisation
- Eclairage de nuit : La solution serait de les éteindre une partie de la nuit ou de les équiper de détecteurs qui ne permettent un allumage QUE quand l'endroit est fréquenté, perturbation pour les oiseaux en migration
- Eoliennes :
  - Elles peuvent soulever certaines problématiques : bruit/ oiseaux/innocuité
  - Proposer la création d'un bureau de contrôle indépendant
  - Favoriser les projets citoyens
- Alternative aux énergies fossiles : réduire les consommations, rechercher de nouvelles énergies, changer les modes de transport, concentrer les productions sur des zones plus petites, produire de l'énergie localement : la production d'énergie privée et individuelle est insuffisamment étudiée (mini turbines à eau, mini éoliennes, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques)
- Photovoltaïque : Installation sur des friches industrielles/toitures ou parking. Les rendre obligatoires pour toute construction comme en Allemagne (obligation de 10% de panneaux solaires sur les nouvelles constructions)

#### → La mobilité :

- Sujet problématique pour les jeunes sans voiture : pas assez de pistes cyclables, problème du coût du train (complexité des tarifs, gratuité ?)
- Mieux informer sur les transports de bus (département / région) et sur le co-voiturage (Caros, Blablacar)
- Créer des voies vertes avec interconnexions
- Peu de dessertes dans les villages (subventionner les lignes déficitaires)

#### → Simplification des démarches pour la rénovation :

- Obligation d'un référent dans chaque groupement de communes, certaines le font déjà mais pas toutes.

## Commission Justice, Sécurité

Rapporteur : Fabrice Arrougé

### Thèmes abordés :

#### → Le manque de moyens dans le domaine de la justice :

Le manque de moyens est

- Financier : manque de moyens alloués à la justice
- Humain : manque de magistrats, de greffiers

Fonctionnement déficient : les juges ne sont plus notés alors qu'ils doivent être responsables de leurs décisions et doivent pouvoir rendre des comptes. Il faut une justice réellement indépendante. Les tribunaux sont engorgés.

#### → L'insécurité grandissante :

L'insécurité qui se déplace dans les territoires ruraux peut être due à un sentiment d'impunité.

- Rendre la justice plus rapidement
- Allouer des moyens pour la vidéosurveillance
- Renforcer le nombre de brigades de gendarmerie

## Commission Jeunesse, formation, éducation

Rapporteur : David Zaro

### Thèmes abordés :

#### → Orientation

- Revenir sur le modèle du collège unique, le « cylindrage » : un jeune qui rentre en 6<sup>ème</sup> ressort obligatoirement en 3<sup>ème</sup> même s'il est en difficulté. Il faut rendre d'autres parcours possibles plus individualisés.
- Revenir aux filières pour le bac. Actuellement le choix des spécialités en première et terminale est déterminant pour le Post Bac. Le jeune peut se fermer des portes.
- Revenir sur le calendrier du bac. Epreuves en mars en même temps que Parcours sup
- Revaloriser les métiers manuels.

#### → L'évaluation :

- Privilégier l'évaluation par compétences plus valorisante

## Commission Agriculture/Ruralité

Rapporteur : Philippe Stienne

### Thèmes abordés :

#### → Objectifs de l'agriculture selon les membres de la commission

- Assurer la sécurité alimentaire de la France et si possible, prendre une large part à celle de l'Europe.
- Contribuer à rééquilibrer la balance commerciale de la France. Ne pas penser uniquement exporter plus, mais surtout, importer moins.
- Limiter la déprise agricole qui laisse des friches favorisant les incendies dans certains départements.

#### → Les menaces et les freins

- La problématique de l'eau. Suite au remembrement, il fut conseillé aux agriculteurs d'arracher les haies, combler les fossés et drainer au maximum. On voit aujourd'hui les conséquences : assèchement des zones humides, infiltration des eaux pluviales ralentie, provoquant une accélération du ruissèlement et ainsi un gonflement des cours d'eau et donc d'inondations.
- Surtransposition dans la loi française des dispositions européennes, ce qui introduit des distorsions de concurrence au détriment des agriculteurs français. C'est le cas par exemple des agrumes pour lesquels la réglementation est moins contraignante en Espagne qu'en France.
- Publication de rapports incompréhensibles et contre productifs de la part d'instances officielles. Dernier exemple : Le rapport de la Cour des Comptes qui préconise une réduction drastique du cheptel bovin pour réduire de 11,8 % les émissions de gaz à effet de serre (sic). Au cours des 6 dernières années, la filière bovine a perdu 837 000 têtes. Résultat : Une augmentation de 20 % des importations de viande bovine.
- Le partage de la valeur ajoutée demeure un sujet. La meilleure rémunération du producteur est parfois détournée à des fins marketing conduisant à faire supporter l'effort sur le consommateur et même plus. Un industriel de l'agro-alimentaire faisait figurer sur ses bouteilles de lait le prix qu'il payait au producteur, certes plus élevé que la moyenne, mais le produit était ensuite livré à la consommation à près de 40 % plus cher.
- Dans les 10 ans qui viennent, un nombre considérable d'agriculteurs va partir en retraite. Le métier n'attire plus compte tenu des entraves ci-avant citées.
- Le réchauffement climatique, sinon provoqué par l'activité humaine, tout au moins aggravé par elle, va bouleverser les façons culturelles qui prévalaient jusqu'à maintenant.

#### → Quelques pistes

- La sauvegarde des zones humides, en partenariat avec les Parcs Naturels Régionaux, ainsi que le replantage de haies et l'agroforesterie doivent être soutenues techniquement et financièrement. Il ne faut pas hésiter à s'en remettre à l'avis d'experts pour assurer la sécurité hydrique du pays (dans quels cas peut-on utiliser de l'eau retraitée, de l'eau dessalée, etc). Un effort

d'investissement et d'entretien sera sans doute nécessaire au niveau des canalisations pour supprimer les déperditions d'eau.

- L'harmonisation des réglementations intra-européennes est une nécessité. D'autre part, cessons de vouloir être les premiers de la classe et restons modestes, l'Europe représente un peu moins de 10 % de la population mondiale mais ne commet que 0,05 % des émissions de CO2. D'autres pays semblent l'avoir compris avant nous.
- Pratiquer, au niveau des pouvoirs publics, une autocensure de tout ce qui pourrait aller dans le sens de l'agri-bashing. Des lobbies assez puissants s'en chargent suffisamment.
- Mieux respecter la loi EGALIM en augmentant, si nécessaire, les contrôles de la DGCCRF et les sanctions.
- Les mesures d'accompagnement à la reprise d'une exploitation agricole ne doivent pas être les mêmes pour celui qui reprend derrière ses parents que pour celui qui reprend ex nihilo, son diplôme en poche.
- La recherche, notamment au travers de l'INRA, est cruciale pour préfigurer ce que sera l'agriculture de demain. Il faut accentuer l'effort dans ce sens.

#### → **Ecueils à éviter**

- Considérer que le territoire français est homogène. Ce qui vaut pour la Bretagne ne vaut pas forcément pour la Lorraine.
- L'agriculture n'est pas une, mais plurielle. Un viticulteur du bordelais n'a pas la même problématique qu'un éleveur de moyenne montagne.
- Ne pas commencer à attribuer des fonds ici ou là, créant un effet de saupoudrage ne résolvant rien in fine. La démarche doit être priorisée et s'étaler dans le temps.
- Mettre un terme au slogan « faites-le pour la planète ». La planète s'en sortira toujours. C'est l'espèce humaine qui est menacée.

## Commission Développement économique / Attractivité / Tourisme

Rapporteur : Vincent Barbi

### Thèmes abordés :

#### → **Comment dynamiser la vie associative et le bénévolat dans le contexte actuel ?**

- Comment trouver des bénévoles ?
  - Etendre le cadre juridique de la loi 1901
  - Remercier les bénévoles (avantage fiscal, matériel, RTT ? Congés associatifs ?)
  - Quel statut pour les bénévoles non adhérents ?
- Comment faire appel aux bénévoles ?
  - Créer une association de bénévoles qui permettrait de venir en renfort ponctuellement aux associations qui le souhaitent
- Créer un agenda numérique regroupant toutes les sorties meusiennes
- Former les membres du bureau (secrétaire, trésorier, président)

#### → **Comment faciliter l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire meusien :**

- Transport collectif et développement du covoiturage
- Des logements accessibles pour les salariés
- Proposer du foncier attractif
- Recenser le foncier appartenant aux collectivités « vide » pour les proposer à des entrepreneurs.
- Communiquer sur les avantages de la Meuse , « séduire »
- Trouver des ambassadeurs pour faire de la publicité
- Financer des bourses d'étude avec un retour d'obligation d'exercice sur le territoire pour les jeunes meusiens.